

# MONTMAIN MAGAZINE

N° 13 - Janvier 2021



## SOMMMAIRE

PAGE 2-3 : Vœux du maire.

PAGE 4-5-6-7 : Vie locale.

PAGE 8-9-10-11-12-13 : Urbanisme.

PAGE 14-15 : Associations.

PAGE 16-17-18-19-20 : Jeunesse.

PAGE 21-22-23-24-25-26-27-28 : Infos pratiques.

## VŒUX DU MAIRE

Manémontaises, Manémontais,

Nous ne pouvons organiser notre traditionnelle rencontre pour les Vœux du Maire puisque les conditions sanitaires nous obligent encore à prendre nos distances. En revanche, je tenais à m'adresser à vous afin que nous puissions ensemble faire un retour sur cette année particulière.

L'épidémie a, en effet, été marquée par l'arrivée du virus dans nos vies et notre quotidien en a été bouleversé. De nombreuses familles ont été touchées et certaines ont eu à pleurer l'un de leurs proches. Nous leur apportons tout notre soutien et nous sommes très attristés de cette perte.

Nous avons dû prendre des mesures particulières dans nos gestes et dans nos relations. Ainsi, les élections municipales n'ont pas pu bénéficier d'une campagne avec des échanges citoyens par les moyens habituels. Le vote aux urnes a été entouré de mesures sanitaires très importantes. Vous avez renouvelé votre confiance à notre équipe, je vous en suis très reconnaissante. Sachez que les conditions dans lesquelles nous prenons les rênes, nous engagent d'autant plus dans la bonne marche de notre commune.

Le confinement est arrivé avec l'obligation de rester chez soi, en famille ou seul pour éviter toute contamination. Cette période a été très difficile pour chacun d'entre nous. Certaines personnes se sont retrouvées seules, loin des autres, loin de leur travail, loin de toute activité. Ainsi, les personnes âgées ont particulièrement souffert de ce confinement. Il n'a pas été facile de se couper des relations qui ponctuent leur quotidien et certaines personnes ont été totalement désorientées. Le conseil municipal a alors tenté de briser tout isolement par le téléphone.

### (Les difficultés pour les écoles)

Le conseil municipal a mis en place toutes les mesures sanitaires pour que les écoles puissent accueillir les élèves comme le souhaitait le gouvernement. Grâce à la parfaite collaboration avec les équipes pédagogiques, nous avons relevé ce challenge et réussi à accepter l'ensemble des élèves dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. Nous savons combien le port du masque, mais également les distances à respecter et les changements de rythme scolaire ont été difficiles à suivre par les enfants, les parents, ainsi que les enseignants.

### (Les difficultés en particulier pour les commerces)

Nous avons, bien entendu, une pensée toute particulière pour les commerces de notre commune. Certaines enseignes ont pu rester ouvertes et ont pendant le confinement permis à notre commune d'être un lieu de vie tout en étant un lieu de réapprovisionnement. Nous les remercions bien chaleureusement de leurs implications dans ce changement d'intensité dans leur activité.

D'autres, au contraire ont dû fermer pendant de longues semaines. Nous encourageons, bien entendu, tous les habitants à faire leurs achats dans leurs commerces de quartier, dans les commerces de la commune afin de soutenir leurs commerçants.

### (Les associations)

Les associations voient également leur activité réduire avec la baisse du nombre d'adhésions, ainsi que l'annulation des manifestations organisées habituellement. Le conseil municipal et moi-même envisageons d'apporter les aides financières nécessaires à la survie de ces entités.

### (Les difficultés pour la commune)

La commune elle-même souffre de cette période et certains projets n'ont pas pu être mis en place. Ainsi, nous avons pour le moment, différé le projet d'un centre jeunesse. Néanmoins, nous avons pu faire aboutir les travaux de voirie de la rue du Château d'eau et rue du Bois l'évêque qui ont repris rapidement et sont terminés. (Liste des projets de la commune page 12).

### (Crise sanitaire Encouragement)

Ainsi, la crise sanitaire que nous vivons nous impacte tous et je voudrais saluer le courage et le sérieux dont chacun a fait preuve jusqu'à maintenant. C'est grâce à cette implication de chacun que nous pouvons être fiers d'avoir fait reculer la maladie. Nous savons que les conséquences vont parfois être importantes et qu'il va falloir redoubler encore de patience et de volonté pour refaire surface dans une période plus calme. Alors, je vous souhaite à tous beaucoup d'énergie.

### (L'avenir)

À l'heure où je vous parle, la campagne de vaccination a commencé. Nous espérons que nous retrouverons un avenir plus serein.

L'écrivain et aviateur français Antoine de Saint-Exupéry a écrit : « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.* »

Ainsi, aujourd'hui, nous sommes pleins d'incertitudes et il est vrai que cette situation n'est pas facile à accepter. Néanmoins, nous savons aussi quels gestes nous devons réaliser pour qu'un avenir soit possible pour l'ensemble de la population. Alors, je vous demande au nom de toute la commune de bien respecter les gestes barrière et de bien vous protéger pour offrir un avenir à ceux que vous aimez.

En ce début d'année, je souhaite que nous soyons tous solidaires et que la commune que nous formons tous ensemble soit un lieu de réconfort et d'espoir.

Ainsi, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2021, une bonne santé pour vous et vos proches, le retour de vos projets et un avenir heureux.

Prenez soin de vous et  
de vos proches. Très  
chaleureusement  
Ludivine HARAUX

# Vie locale

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Mme HARAUX Ludivine : Maire**

**M. HARAUX Aimé : 1<sup>er</sup> adjoint**

Responsable : administration et personnel, finances, urbanisme, voirie, accessibilité aux handicapés, communication et de l'enfance

**Mme ALEXANDRE Mélanie : 2ème adjointe**

Responsable : administration et personnel, finances, communication et de l'enfance

**M. YARD Jean-Luc : 3ème adjoint**

Responsable : voirie, accessibilité aux handicapés

**Mme MOUSSET Valérie : 4ème adjointe**

Responsable : finances, accessibilité aux handicapés, communication et de l'enfance enfance

### Liste des Conseillers Municipaux :

M. LECOURT Jacques

Mme LEMOINE Françoise

M. HERISSON François

Mme DUHAMEL Sophie

M. COLIN Jean-Emmanuel

M. MOREAU Jacky

Mme DUBOIS Annabelle

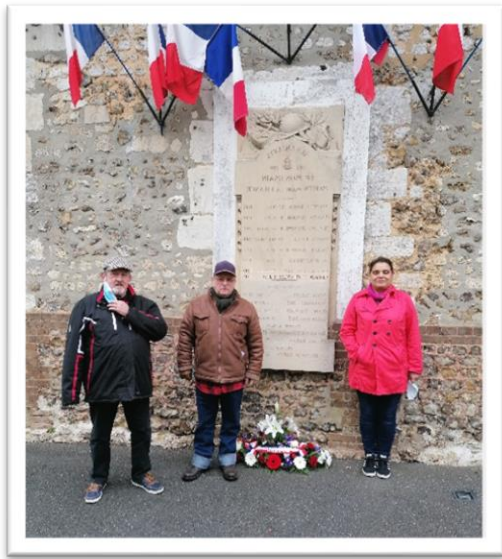
### L'opposition :

Mme ERNST-SCHONBERG Sophie

M. MIRIANON Cyril

M. BAUDEL Aymeric

## Cérémonie du 11 novembre 2020



En cette année particulière, nous n'avons pas pu l'organiser comme les autres années avec nos anciens.

Nous avons quand même déposé la gerbe au pied du monument aux morts et entonné la marseillaise.

## Noël de la commune



Colis des anciens.



Cadeaux des enfants.

Au vu des conditions sanitaires nous n'avons pas pu organiser le Noël des enfants ainsi que le repas des anciens.

La Municipalité a donc décidé pour les anciens d'attribuer à chaque personne un colis et un bon d'achat équivalent au repas.

Pour les enfants, un colis a été fait avec des chocolats et des jouets.

## Etat civil 2020 :

Mariages : 6.  
Naissances : 12.  
Décès : 9.

## Les maisons illuminées

Les élus ont parcouru les rues de Montmain pour récompenser les manémontais qui ont fait preuve d'originalité avec des décorations visibles depuis le domaine public.

16 maisons ont été sélectionnées.

Les lauréats se verront attribuer un bon d'achat.



## MARCHÉ

Nous tenions à éclaircir la situation concernant le primeur qui depuis le 6 décembre 2020 n'a plus le droit d'exposer place de la mairie, beaucoup d'informations circulent sur les raisons de ce changement, en voici donc les détails :

- Nous n'avons jamais eu de bail avec ce monsieur car il n'y a pas d'obligation pour les marchés,
- A plusieurs reprises nous avons demandé à ce monsieur de se déplacer pour certaines manifestations telles que :
  - Les décorations de Noël, en effet les enfants et adultes prennent plaisir à admirer celles-ci,
  - Lors des élections,
  - Lors des cérémonies officielles, tels que le 11 novembre, le 8 mai, quand celles-ci tombent un dimanche. A plusieurs reprises nous nous sommes retrouvés dans l'incapacité d'accéder à la salle du Conseil.

De plus un événement vraiment déplorable avait été identifié par nos caméras. Nous avons trouvé des excréments devant la porte de la salle associative ainsi que sur le chemin qui mène à celle-ci. Cet événement aurait pu être un motif pour interdire ce monsieur d'exposer.

Concernant le paiement de son emplacement, nous avons été obligés de lui réclamer maintes fois et de lui envoyer un courrier pour lui rappeler son obligation à régler l'emplacement.

Nous vous précisons également que nous avons fait le nécessaire auprès du Préfet de la Seine Maritime pour obtenir une dérogation afin de maintenir le marché pendant la crise sanitaire.

Enfin, le vendredi 27 novembre 2020, nous lui avons envoyé un mail pour lui rappeler de bien veiller à ne pas s'installer devant les décorations. Le dimanche 29 novembre 2020, à notre grande surprise, ce monsieur s'était installé comme d'habitude, ne tenant pas compte de nos demandes.

De ce fait, nous nous sommes déplacés et celui-ci nous a dit qu'il ne pouvait pas faire autrement. Le parking de la mairie est assez grand pour exposer ailleurs afin de laisser nos décorations de Noël pour nos Manémontais.

De plus, nous avons eu plusieurs plaintes d'administrés qui se sont trouvés lésés lors du paiement de leur marchandise.

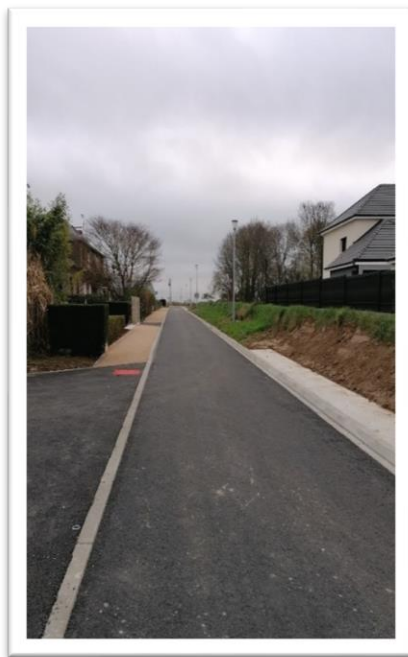
Pour rappel, Monsieur Arnaud DOURNEL a toujours l'autorisation d'exposer son miel place de la mairie.

# Urbanisme

## TRAVAUX RUE DU CHATEAU D'EAU et RUE DU BOIS L'EVEQUE

Les travaux d'eau et d'assainissement de la rue du Château d'eau avaient commencé courant 2020, en janvier 2021 les travaux sont terminés, Il ne reste plus qu'à la commune de faire des plantations d'arbres comme nous l'avions prévu. Des trottoirs ont été créés pour que les riverains puissent aller au pôle médical en toute sécurité.

Les containers à verres ont été déplacés Place d'Oetzen, ce qui permet d'éviter aux gens hors commune de déposer divers déchets, ainsi les manémontais peuvent continuer à déposer leurs verres place d'Oetzen.





## **Les travaux à déclarer :**

Pour les propriétés bâties, les travaux ou changements à déclarer sont les constructions nouvelles, les changements de consistance et les changements d'affectation.

### **Les constructions nouvelles**

Est considéré comme construction nouvelle tout bâtiment qui est construit pour la première fois sur une parcelle de terrain non bâti (construction nouvelle proprement dite) ou bâtiment construit en remplacement d'un immeuble ancien qui a été démoli (reconstruction).

### **Les changements de consistance**

Les changements de consistance sont des transformations qui ont pour effet de modifier le volume ou la surface d'un local.

Un local désigne toute propriété ou fraction de propriété normalement destinée à une utilisation distincte (maison, appartement).

Il s'agit essentiellement :

- D'addition de construction : agrandissement au sol ou en élévation (création d'un étage supplémentaire) ;
- De démolition totale ou partiel ;
- De restructuration de construction (division d'une maison en appartement ou à l'inverse, réunion de plusieurs appartements en un seul logement) ;
- De la transformation d'une dépendance en pièce d'habitation (garage transformé en chambre)

### **Les changements d'affectation**

Les propriétés bâties sont réparties en plusieurs groupes : locaux d'habitation, locaux à usage professionnel, locaux commerciaux et établissements industriels.

Un changement d'affectation est une modification qui fait passer un local d'un groupe à un autre groupe.

**Exemples** : la transformation d'un local d'habitation en magasin, la transformation d'un appartement en bureaux professionnels ou la transformation d'un bureau en boutique.

## **Quelles déclarations déposer ?**

Des déclarations doivent être souscrites lorsque de nouvelles constructions sont réalisées, ou lorsque des constructions existantes sont transformées, restaurées ou aménagées.

En dehors de ces événements, vous n'avez pas de déclaration annuelle à souscrire.

Différentes déclarations sont à votre disposition.

S'il s'agit d'une **construction nouvelle** ou d'une **reconstruction**, vous devez utiliser l'un des formulaires suivants :

- **N°6650** modèle **H1** pour les maisons individuelles et leurs dépendances ;
- **N°6652** modèle **H2** pour les appartements et leurs dépendances ;
- **N°6654 ME** pour les locaux exceptionnels et leurs dépendances ;
- **N°6660-REV** pour les locaux professionnels ;
- **N°6701** modèle **U** pour les établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Pour les **changements de consistance des immeubles existants** (additions de construction, surélévations, démolitions partielles ou totales), vous devez utiliser un imprimé ad-hoc cité ci-dessus en précisant la nature du changement de consistance.

Pour les **changements d'affectation** (logement transformé en local commercial ou inversement), il convient de déclarer le local en utilisant la déclaration correspondant à la nature du local après transformation en précisant qu'il s'agit d'un changement d'affectation.

#### Par exemple :

- Un bâtiment rural transformé en maison d'habitation est à déclarer sur l'imprimé prévu pour les constructions nouvelles modèle **H1** ;
- Un local d'habitation transformé en local professionnel est à déclarer sur l'imprimé prévu pour les locaux professionnels modèle **6660-REV** ;

Les imprimés sont disponibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le moteur de recherche. Vous pouvez consulter de questions/réponses via la rubrique :

Particuliers > Gérer mon patrimoine/mon logement ou Professionnels > Gérer mon entreprise/association.

## Quand déposer les déclarations ?

Vous devez déposer ces déclarations, auprès des services fiscaux, **dans les 90 jours de l'achèvement** de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation.

Une construction est considérée comme achevée, dès que l'état d'avancement des travaux en permet une utilisation effective, même s'il reste encore des travaux d'aménagements intérieur à effectuer.

Les **constructions neuves, reconstructions et additions de construction** bénéficient d'une **exonération temporaire et partielle** de taxe foncière bâtie durant les 2 **années suivant** celle de l'achèvement.

Le bénéfice de l'exonération temporaire partielle est conditionné par le respect des obligations déclaratives ;

En cas de dépôt hors délai, l'exonération s'applique pour la période restant à courir après le 31 décembre de l'année suivant celle du dépôt de la déclaration (article 1406-II du CGI).

En conséquence, le dépôt tardif peut entraîner la perte totale ou partielle de l'exonération.

#### Exemples avec l'achèvement d'une construction en février 2020.

- Cas n°1 : Dépôt d'une déclaration H1 dans les 90 jours suivant l'achèvement  
Le délai de déclaration est respecté.  
L'exonération s'applique sur deux années 2021 et 2022.
- Cas n°2 : Dépôt d'une déclaration H1 en 2020 après le délai de 90 jours suivant l'achèvement.  
Le délai de déclaration n'est pas respecté, la déclaration est toutefois déposée dans l'année de l'achèvement.  
L'exonération est perdue pour 2021 mais s'applique pour 2022.
- Cas n°3 : Dépôt d'une déclaration H1 en 2021 et par conséquent après le délai de 90 jours suivant l'achèvement.

Le délai de déclaration n'est pas respecté et dépasse l'année d'achèvement.  
L'exonération est perdue complètement.

## Où déposer les déclarations ?

Les déclarations sont à déposer ou à adresser par le propriétaire ou l'usufruitier :

- Pour les **locaux d'habitation** et selon la commune où sont réalisés les travaux :

Services des Impôts des Particuliers de Rouen  
Cellule Foncière Mutualisée  
21 Quai Jean Moulin – BP 1002  
76037 ROUEN CEDEX 1  
Mail : [cfm.rouen@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cfm.rouen@dgfip.finances.gouv.fr)

- Pour les **locaux professionnels et établissement industriels** sur toutes les communes de la Seine-Maritime :

Centre des Finances Publiques  
Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels de Seine-Maritime  
21 Quai Jean Moulin – BP 1002  
76037 ROUEN CEDEX 1  
Mail : [pelp.seine-maritime@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:pelp.seine-maritime@dgfip.finances.gouv.fr)

## TRAVAUX EN PREVISION

La Commune n'ayant pas utilisé le montant de la subvention attribuée par La Métropole pour les « petites communes » la somme allouée s'élevait à 59450.02€ celle-ci devant être utilisée avant le 31 octobre 2020.

Nous avons donc fait l'état des lieux de ce que la commune avait prévu et repensé à d'autres travaux nécessaires :

Ecole : remplacement de la 2ème partie du faux plafond de l'école pour un montant de 19840.00 € HT soit 23 808.00€ TTC et remplacement des rideaux pour un montant 2538.73€ HT soit 3046.48€TTC ainsi que les fenêtres pour un montant de 26200.19€ HT soit 31440.25€ TTC.

Cimetière : achat de 3 cavurnes et 3 columbariums, de 3 cases pour un montant de 7883.33€HT soit 9460.00€ TTC

Abribus : devis de 3 abribus pour un montant de 6968.77€ HT soit 8362.52€ TTC (non subventionnable)

Panneau d'information lumineux : devis 4344.15€ HT soit 5212.98 TTC

Salle Polyvalente : pour le remplacement de toutes les baies vitrées et fenêtres devis d'un montant de 44 091.70€ HT soit 52 910.08€ TTC

Le montant total des tous les travaux est de 111 866.87€ HT soit 134 240.31€ TTC

Dans le même temps, le département nous a alloué un montant de 12 145.00€ pour les travaux de l'école et 11023.00€ pour les travaux de la salle Georges Brassens.

Donc l'ensemble des travaux subventionnable s'élève à 104 898.10€ HT soit 125 877.78€ TTC

Total des aides 77 617.05€

Reste à charge pour la commune 48 260.73€

## Futur travaux voiries

Avec la métropole nous avons travaillé sur les travaux de voiries qui s'effectueront dans le mandat

- Réfection complète de la place d'oetzen,
- Places de parking supplémentaires devant la mairie,
- Réaménagement du chemin des forrières la commune souhaitant que celui-ci soit un endroit de promenade (plantation d'arbre, parcours ludique, etc..) ceux-ci étant à l'étude avec les organismes appropriés.

## Chenilles processionnaires



A cause des chenilles processionnaires et malgré un traitement appliqué sur les arbres en cause, nous avons été obligés d'abattre quatre chênes et d'élaguer trois autres. La présence des chenilles a occasionné des désagréments à la population en contact direct avec elles.

Pour rappel, ces chenilles avec leurs poils urticants provoquent démangeaisons et autres désagréments.

### Eglise

Comme vous avez pu le constater, nous avons abattu tous les arbres qui se trouvaient devant l'église et le cimetière. En effet, ils étaient malades depuis plusieurs années et infestés de chenilles processionnaires ce qui en allait de la santé publique des visiteurs du cimetière et pour les personnes venant pour les cérémonies.

Nous ne replanterons pas d'arbres à cet endroit, il est maintenant beaucoup plus facile pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer de se garer devant le cimetière, de ce fait, la métropole a rebouché les trous laissés par l'arrachage des arbres ce qui nous permet d'avoir des places supplémentaires pour se garer.

### Le Bois se situant rue des Prairies

Comme vous avez pu le constater, nous avons été infestés sur la commune par les chenilles processionnaires, nous avons été dans l'obligation d'abattre par l'entreprise Réalivert 4 chênes centenaires, il en allait de la santé publique. Les riverains souffraient des diverses pathologies et ce depuis le début de l'été, ces chênes étaient accolés aux propriétés et avec le conseil de la Métropole et de l'ONF, nous avons décidé de les abattre, et d'en élaguer 2 autres qui pouvaient être sauver.

L'entreprise Réalivert a contacté un grumier afin de vendre le bois et nous alléger la facture.

### L'espace vert du Haut Bourg

Nous avons été obligés de faire abattre des merisiers et frênes qui étaient d'une part malade et d'autre part dangereux pour les promeneurs, ainsi que l'élagage de quelques arbres qui gênaient certaines propriétés.

## ACTUALISATION DU RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES COMMUNAL

Cavités souterraines (marnières, bétoires, ...) lancement d'une étude sur notre commune pour connaître et actualiser le risque

Comme partout en Seine-Maritime, notre commune est confrontée aux risques d'effondrement de cavités souterraines. Certaines sont naturelles, on les appelle des bétoires. D'autres sont, créés par l'homme, donc qualifiées d'anthropiques.

Depuis des siècles, nos ancêtres ont creusé le sol pour récupérer des silex ou de l'argile pour construire les maisons ou faire les routes. Depuis l'antiquité, les agriculteurs ajoutent de la craie, appelée marne chez nous, pour améliorer les sols. Pour cela, ils ont creusé des « marnières » à plusieurs dizaines de mètres sous le sol.

Les puits d'accès ont été rebouchés et ces marnières ont été oubliées. Les pluies des années 1990 ont provoqué l'effondrement de certaines d'entre elles entraînant un mort et beaucoup de dégâts matériels. Depuis, la loi impose à chacun d'informer le Maire s'il a connaissance de l'existence d'une marnière, elle prévoit aussi que les Plans Locaux d'Urbanisme cartographie la localisation probable de ces cavités et leur périmètre de sécurité lié.

La Métropole Rouen Normandie démarre une étude d'actualisation du recensement des Indices de cavités souterraines sur le territoire de notre commune. Cette actualisation se fera en analysant les archives anciennes et récente de la commune et du Département, en étudiant les photos aériennes depuis 1945 et aussi par des visites de terrain. L'une des étapes importantes est aussi le recensement auprès des habitants des informations connues par eux. Elle est nécessaire pour avoir une information la plus exhaustive possible et donc pour se prémunir contre de nouveaux accidents.

D'ailleurs le code de l'environnement dans son article L563-6 précise :

*« ...Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence, en informe le maire, qui communique, sans délai, au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil général les éléments dont il dispose à ce sujet.*

*La diffusion d'informations manifestement erronées, mensongères ou résultant d'une intention dolosive relatives à l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière est punie d'une amende de 30 000 euros... »*

Aussi, si vous avez connaissance de l'existence d'exploitations de matériaux souterraines ou à ciel ouvert ou de manifestations en surface de désordres souterrains (affaissement, effondrement, bétoires...) il est important que vous veniez en mairie afin que ces éléments soient pris en compte pour dans l'étude de la Métropole Rouen Normandie.

# Associations

## Aide aux associations

La Métropole a décidé l'allouer la somme de 1882.53€ pour soutenir les associations.

La municipalité a également décidé d'accorder une aide exceptionnelle.

## PASS-ASSOCIATIFS

Le montant des pass-associatifs pour la saison 2020-2021 s'élèvent à 4225€

ASCM 1005€

(804€ au titre des pass-associatifs et octroi d'un euro supplémentaire par adhérent manémontais de 201€)

ASCM BADMINTON 196€

ASCM YOGA 112€

ASCM GYMNASTIQUE 584€

BIBLIOTHEQUE 520€

ASCM JUDO 436€

CCF2M 80€

ASCM MUSCULATION 80€

CLUB AGE OR 1144€

ASCM ART-COULEURS-TERRES 68€

## Coordonnés de toutes les associations

Email : [ascm76520@gmail.com](mailto:ascm76520@gmail.com)

Présidente : Annick BLAISE - tél. 06.83.45.77.22

Vice-Président : Véronique SETIF tél. 0626368721

Vice-Président : David HAMELIN - tél. 06.35.15.95.99

Trésorier : Pierre PANNIER tél. 0672361142

Secrétaire : Marie-Christine LERAT - tél. 06.80.44.36.42

Vous pourrez ainsi vous inscrire dans les sections suivantes :

### ASCM MUSCULATION et FITNESS

Musculation : du lundi au vendredi de 17H30 à 20H30 - Le samedi de 13H00 à 18H00 –

Le dimanche de 10H30 à 13H00 et de 14h00 à 16H00 - sauf vacances scolaires.

Fitness : Cours le mercredi de 18H15 à 19H15 - de 19H15 à 20H15 ou de 18H15 à 20H15

Professeur diplômée Anaïs - 80€ p/2H. avec accès à l'espace musculation

Président : Grégory VERBEKEN - [-muscu.montmain@gmail.com](mailto:-muscu.montmain@gmail.com)

Tél. 06.65.06.91.40

### ASCM BADMINTON

Loisirs et compétitions - Affiliation à la Fédération Française de Badminton

Le lundi et le mercredi de 20H30 à 23H00 - Le samedi de 15H30 à 17H00 pour les

Enfants de 7 à 18 ans cours encadrés – de 14H00 à 20H00 pour les adultes

Le dimanche de 10H30 à 13H00.

Licence Adultes 96€ - Licence Jeunes -18 ans 86€ - Loisirs Jeunes -18 ans 86€

Président : Alfred GASPARD – [ascm.bad76@gmail.com](mailto:ascm.bad76@gmail.com) - Tél.06.71.81.94 .07

Facebook : Montmain Badminton

### **ASCM BIBLIOTHEQUE**

Pour tous. Large choix d'ouvrage adultes, jeunesse et tout-petits.

Abonnements aux revues « Que choisir », « Ça m'intéresse », « Toupie » et « J'aime lire ».

Horaires : samedi matin de 10H00 à 12H15 – Cotisation : Enfants 4€ – Adultes 8€

Présidente : Isabelle GATTIN – [itrinsoutrot@yahoo.fr](mailto:itrinsoutrot@yahoo.fr)

### **ASCM GYMNASTIQUE**

Cours GYM adultes/ados a partir de 12 ans accompagnés.

Le mardi de 18h15 à 19h15 ou de 19h15 à 20h15

80€/an pour une personne-72€ /an pour 2 personnes de la même famille

140€/an pour 2h le mardi soir

cours GYM enfants de 6 à 12 ans - le mercredi de 10h30 à 11h30 - 70€/an 66€/an pour 2 enfants de la même famille

Cours GYM DOUCE adultes le mardi de 11h00 à 12h00 -80€/an pour 1 personne - 72€/an pour 2 personnes de la même famille

Professeuse diplômée Sarah LACOSTE

Présidente Dorothee DELACROIX -tél.0613137939 [ascmsectiongym@gmail.com](mailto:ascmsectiongym@gmail.com)

Page facebook Ascm Sectiongym

### **ASCM JUDO - JU JITSU - TAISO**

Cours adultes et enfants à partir de 3 ans – Baby Judo - Judo - Ju Jitsu et Taïso

Baby Judo, accueil des 3/4 ans : Eveil, équilibre, découverte du corps

Judo enfant, cours par âge et par niveau. Entraînement loisirs et compétitions.

Cours de Taïso, sans limite d'âge, alternative ludique à de nombreux sports de

remise en forme – A partir de 125€ - Reprise des cours le 03 septembre 2018.

Professeur Judo diplômé Jason COLLEATTE – [colleattejason@yahoo.fr](mailto:colleattejason@yahoo.fr)-Tél.06.43.24.97.90

Présidente : Jennifer COLLEATTE – [jennifer.colleatte@orange.fr](mailto:jennifer.colleatte@orange.fr)

### **ASCM ART COULEURS ET TERRES**

Cours Enfants : le mercredi de 14H00 à 16H00 - 45€/trimestre

Cours Adultes : le jeudi de 14H00 à 17H00 - 50€/trimestre

Présidente : Marcelle RIHOUEY – Tél.02.35.79.09.32

Email : [michel.lange@wanadoo.fr](mailto:michel.lange@wanadoo.fr)

### **ASCM YOGA**

Cours Adultes tous les jeudis de 20H00 à 21H15, salle Georges Brassens –130€/an

Professeur diplômé FFHY Catherine DIOME & Evelyne ROQUEBERNOU

Présidente : Isabelle FREGE tél.0623506241 – trésorière [marie-christine.lerat@wanadoo.fr](mailto:marie-christine.lerat@wanadoo.fr) -Tél.06.80.44.36.42

### **C.C.F.2M**

Sorties cyclosporatives de loisirs.

Michel Mignot - 02 35 79 09 01

email : [clubvelo.montmain@laposte.net](mailto:clubvelo.montmain@laposte.net)

<http://ccf2m.over-blog.com/>

### **Club de l'âge d'or**

Jeux de société, goûters, sorties...

Yves Berthelot : 02 35 79 08 57

[yves.berthelot4@orange.fr](mailto:yves.berthelot4@orange.fr)

### **Rouen 76 pro boxe**

[Rouen76proboxe@gmail.com](mailto:Rouen76proboxe@gmail.com)

### **Europe Inter Echange (EIE)**

Alain Schapman - 02 35 80 60 99

<http://eie.site.voila.fr>

### **Association des parents d'élèves des écoles du RPI**

Stéphanie Fourneaux

### **Synthétic association**

### **Musique électronique**

Contact : JP Helliott 06 77 45 78 40

[syntheticassociation@free.fr](mailto:syntheticassociation@free.fr)

<http://syntheticassociation.free.fr>

02.35.79.08.98

### **AMATORIA**

Ensemble de Flutes et piano.

[haveljacques@free.fr](mailto:haveljacques@free.fr)

02.35.79.08.98

# Jeunesse

## ASSISTANTE MATERNELLE

Mme DOLBEC ELISABETH née DOS SANTOS

303 rue Eugénie WATTEEL 76520 MONTMAIN TEL : 02.35.72.12.92

3 enfants accueillis simultanément

Mme DUBUC ISABELLE née LERENARD

Le vert village 19 rue du Cèdre 76520 MONTMAIN TEL : 02.35.79.22.90 / 06.65.67.32.66

4 enfants accueillis simultanément

Mme DUBUISSON ISABELLE

219 rue Eugénie WATTEEL 76520 MONTMAIN TEL : 02.32.86.06.15 / 06.83.67.62.52

3 enfants accueillis simultanément

Mme FAFIN CELINE

1361 route de Lyons la Forêt 76520 MONTMAIN TEL : 02.35.60.66.75 / 06.74.75.23.70

4 enfants accueillis simultanément dont 1 enfant ayant acquis la marche

Mme FOURNIER LUCIE

44 rue Marcel CLAEYS 76520 MONTMAIN TEL : 06.59.19.41.46

3 enfants accueillis simultanément dont 1 enfant scolarisé

Mme LE ROY NADINE née LENOURY

300 impasse du Bois Beaulieu 76520 MONTMAIN TEL : 02.35.79.06.34

4 enfants accueillis simultanément dont 1 enfant ayant acquis la marche

Mme RIBEYRE CHARLENE

25 rue Marcel CLAEYS 76520 MONTMAIN TEL : 02.76.08.26.81 / 06.22.40.79.48

4 enfants accueillis simultanément dont 1 enfant ayant acquis la marche

Mme SOUBLIN CHARLENE

113 route de Mesnil Raoul 76520 MONTMAIN TEL : 06.34.01.70.01

4 enfants accueillis simultanément dont 1 enfant ayant acquis la marche

Mme VOISIN SANDRINE née BATAILLE

286 rue Eugénie WATTEEL 76520 MONTMAIN TEL : 09.67.06.24.45 / 06.64.68.02.43

4 enfants accueillis simultanément

## Relais assistants maternels itinérant du plateau est de Rouen

RAMIPER

Allée Jacques Offenbach

76520 Franqueville Saint Pierre

Téléphone : 02 35 59 95 41

Mail : [ram@plateau-est.fr](mailto:ram@plateau-est.fr)

Site : <http://ramiper.weebly.com>





L'Arbre aux Fées

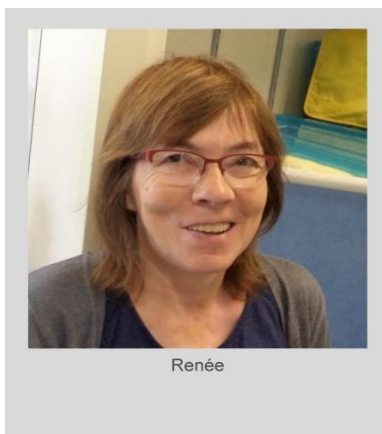
## Crèche, halte-garderie.



L'équipe a le plaisir de vous accueillir du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, en accueil régulier et en occasionnel. Pour toute information vous pouvez contacter la directrice Anne au 02 35 79 29 22 ou par mail :

[creche-montmain@wanadoo.fr](mailto:creche-montmain@wanadoo.fr)

Il reste des places disponibles en occasionnel.



Renée

Photo prise avant la COVID

Mme Fauqueur Renée va nous quitter après 16 ans et demi de bons et loyaux services, nous lui souhaitons une très bonne retraite bien méritée.

# Centre d'Animation et de Loisirs de Montmain.



L'équipe est composée de Florian, Momina (en stage jusqu'au 27 janvier), Sandra, Virginie, Clara, Morgane, Sarah, Malvina, ainsi que Laurie Loiseau (non présente sur la photo).

Cette année encore l'équipe du CALM, a su faire preuve d'imagination concernant les activités et surprises qui ont eu lieu pour la joie de nos enfants, toujours en respect avec les protocoles et les gestes barrières.





## École « Les Câtelaines »

L'école les Câtelaines fait partie d'un **Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)** associant Montmain aux communes de Fresne le Plan et Mesnil Raoul. L'équipe enseignante accueille les écoliers du CP au CE2.

Pour l'année scolaire 2020 / 2021, ce sont 116 élèves qui sont scolarisés, répartis en 5 classes :

- Classe de CP de Madame Limousin (22 élèves)
- Classe de CP/CE1 de Madame Coquin (22 élèves)
- Classe de CE1 de Madame Hallard (23 élèves)
- Classe de CE 1/CE2 de Madame Jouen (24 élèves)
- Classe de CE2 de Monsieur Pailloux et Mme Aubled-Sadiky (25 élèves)



## Quelques projets en cours et à venir...

Après une fin d'année scolaire 2019/2020 toute particulière en raison des mesures liées à la Covid19, les écoliers ont repris leur scolarité avec une adaptation des locaux et des modes d'enseignement.

Il a fallu que l'équipe pédagogique recentre les projets sur du local avec des ressources propres. En effet, les sorties, supports de pédagogie, ne peuvent avoir lieu. L'accès à la culture en est, de fait, pénalisé.

Cependant, les élèves se verront proposer des activités liées à leur environnement proche :

- Travail sur le potager
- Aménagement des espaces extérieurs autour des 5 sens (projet en partenariat avec les services culturels de la Métropole)
- Création éventuelle d'un poulailler en partenariat avec le Centre de Loisirs
- La vie de la mare (Mare communale du Bois Beaulieu)

L'équipe pédagogique sait pouvoir compter sur l'appui de la municipalité pour la réalisation de ces projets.

Les écoliers et l'équipe enseignante souhaitent à tous les habitants une excellente année 2021.

### Tarifications 2021 :

Pour la cantine :

- 3.85 € pour les enfants résidant sur les communes du SIVOM,
- 4.90 € pour les enfants résidant hors SIVOM,
- 5.25 € pour les enseignants,
- 5.25 € pour les employés communaux,

Frais de gestion facturés sur la période de septembre, pour les enfants déjà inscrits, dès le premier repas pour les nouveaux cantiniers :

- 5.00 € pour le premier enfant cantinier,
- 3.00 € pour le deuxième enfant cantinier d'une même famille,
- 1.00 € pour les suivants.

Pour le portage : 8.50 € portage plateau-repas

# Infos pratiques

## Encombrants, comment les évacuer ?



Il n'est pas toujours simple de transporter vieux meubles ou autres objets volumineux lorsque vient le moment de s'en séparer.

### NOUVEAU

Pour vous aider dans cette démarche, la Métropole Rouen Normandie a créé un service en ligne qui vous permet, en quelques clics, de faire enlever vos encombrants gratuitement sur rendez-vous, dans la limite de 2m<sup>3</sup>.

**CONNECTEZ-VOUS SUR [www.metropole-rouen-normandie.fr/prise-de-rendez-vous-encombrants](http://www.metropole-rouen-normandie.fr/prise-de-rendez-vous-encombrants) et laissez-vous guider ou contactez le 0800 021 021.**

⚠ Les dépôts sauvages : Le dépôt de déchets sur la voie publique est interdit et passible d'amendes pouvant atteindre 1500€ et la confiscation du véhicule servant au dépôt (articles R.632-1 et R.635-8 du Code pénal).

## Comment obtenir un stop pub ?

Contactez Ma Métropole : **0800 021 021**. Vous réduirez vos déchets de 27 kg chaque année (source ADEME 2019)



Plusieurs solutions existent pour se débarrasser de ses meubles encombrants et de ses déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

→ S'ils peuvent être réparés, réemployés, customisés, n'hésitez pas à vous lancer dans le « faites le vous-même », seul ou avec l'association Repair Café ;

→ S'ils sont encore en bon état, ils peuvent être déposés ou collectés par une association :

- Emmaüs Notre-Dame-de-Bondeville : <https://www.emmaus-rouen.com/infos-pratiques>
- Ressourcerie Résistes Darnétal : <https://www.resistes.org/pourquoi-donner>
- Envie Rouen et Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour réparation et vente des DEEE : <https://normandie.envie.org> ;

→ S'ils ne sont plus utilisables :

- les déposer en déchetterie
- pour les DEEE : reprise gratuite par le magasin en cas d'achat de nouveaux appareils en remplacement.

## 22 janvier Fini le sapin de Noël à la poubelle !

**Vendredi 22 janvier, ramassage des arbres de Noël pour les transformer en compost :**

→ les déposer la veille sur le trottoir  
→ ou les apporter à la déchetterie si vous avez manqué cette collecte.

Les sapins ne doivent pas mesurer plus de 2 mètres et doivent être sans décoration (boules, guirlandes, flochage). Les supports en bois (bûche) et les sacs à sapin sont acceptés.



## Les déchetteries de la Métropole à proximité

**BOOS**  
Rue des Canadiens  
Lundi, mercredi, vendredi et samedi 9h-12h et 14h-18h30  
Mardi et jeudi 9h-12h

**DARNÉTAL**  
Sente de la Ravine  
Lundi, mercredi, jeudi et samedi 9h-12h et 14h-17h30  
Vendredi 14h45-17h30

**ROUEN**  
Ouai du Pré aux Loups  
Ouverte 7j/7  
8h30-18h30

⚠ Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés.

## Où jeter les masques de protection individuelle ?

Nous utilisons tous des masques pour nous protéger de la Covid-19. À usage unique pour les uns, réutilisables pour les autres, il faut les jeter lorsque leur durée de vie est terminée.

**Tous les masques sont à jeter dans les ordures ménagères.**



**500 ans pour disparaître**



Métropole Rouen Normandie - Crédits photos : Métropole Rouen Normandie et Getty Images - Novembre 2020

## Calendrier de ramassage des déchets 2021 MONTMAIN

**NOUVEAU !** Prenez votre rendez-vous d'encombrants en ligne !

**Ma Métropole**  
0 800 021 021  
Service & appel gratuits

### Ramassages devant chez vous

Ordures ménagères

Papiers et emballages

Sapins

Déchets végétaux

Jours fériés

Dépôt dans les conteneurs appropriés

Textiles, linge, chaussures

Verre

Sortir les déchets la veille au soir. Rentrer les bacs après le ramassage.

### Janvier

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### Février

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

### Mars

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### Avril

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

### Mai

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

### Juin

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

### Juillet

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

### Août

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

### Septembre

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

### Octobre

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### Novembre

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

### Décembre

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

## ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES CONTRE LES CAMBRIOLAGES

### PROTÉGEZ LES ACCÈS

- **Équipez vos portes** d'un système de fermeture fiable, anti-intrusion.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteurs de présence, système d'alarme).
- **Demandez conseil** à un professionnel.

Faites installer une serrure anti-effraction certifiée par le Centre national de prévention et de protection, la norme A2P (Assurance prévention protection) garantit la résistance des matériels auxquels elle est accordée.

Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (parfois la police municipale). Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de l'ordre pourront surveiller votre domicile.

- Renseignements et formulaires auprès de la gendarmerie ou de la police ou sur Internet : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



### SOYEZ VIGILANT

- **Fermez toutes les issues de votre habitation** (portes, fenêtres, baies, portails...).
- **Ne laissez pas entrer d'inconnu** dans votre domicile, même s'il s'agit d'une femme ou d'un enfant.

- **Demandez leur carte professionnelle** aux gendarmes, policiers, agents EDF & des Eaux, etc.
- **N'inscrivez pas vos noms et adresse** sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs...  
**Confiez-les plutôt à une personne de confiance.**
- **N'indiquez que votre nom**, jamais le prénom ni votre état (Mme veuve...) sur la sonnette, la boîte aux lettres ou votre répondeur téléphonique.
- **De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

### En votre absence :

- **fermez les volets ;**
- **dissimulez vos objets de valeur** (moyens de paiement, numéraire, bijoux, multimédias) ;
- **demandez à une personne de confiance** de passer relever le courrier, ouvrir quelques instants les volets, tondre la pelouse...

### SOYEZ PRÉVOYANT

- **Faites un inventaire des objets de valeur** (bijoux, multimédia...) photographiez-les, relevez les numéros de série (vous trouverez un exemple d'inventaire sur le site [www.liste-objets-voles.fr](http://www.liste-objets-voles.fr)).
- **Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent** à votre domicile.
- **Dissimulez vos bijoux durant votre absence** (les salles de bains et les chambres sont les pièces principalement fouillées).
- **Ne mentionnez pas sur les réseaux sociaux vos dates de vacances** ou vos absences.
- Votre voisinage participe aussi à la surveillance passive de votre habitation, vous pouvez lui signaler vos absences afin qu'il prête une attention particulière pendant celles-ci.
- **Ne laissez pas la végétation envahir** votre périmètre et vous isoler des vues depuis la rue.

## LES VOLS LIÉS AUX VÉHICULES

### AYEZ LES BONS RÉFLEXES

- En quittant votre véhicule, vérifiez que les portières sont bien fermées et verrouillées.
- **Ne laissez aucun objet apparent** (argent, sac, portefeuille, vêtements, multimédia...).
- **Ne laissez jamais votre moteur allumé** en votre absence.
- **Retirez systématiquement les clés du contact.**
- **Ne laissez pas les vitres ouvertes.**
- **Évitez le stationnement dans les lieux isolés.**
- Ne diffusez pas d'annonce sur les sites de vente en ligne en précisant votre adresse ou en publiant une photographie représentant la plaque d'immatriculation de votre véhicule.

**[LE HOME-JACKING** c'est le fait de dérober un véhicule après avoir récupéré les clés de ce dernier dans une habitation, en commettant ou non une effraction et le plus souvent durant le sommeil des victimes].

### Les conseils

- Si vous avez un garage, **stationnez votre véhicule à l'intérieur.**
- **Fermez et verrouillez les portes de garage et le portail** de votre propriété.
- Ne laissez pas les clés de contact, ni les télécommandes d'ouverture dans le véhicule.
- **Verrouillez votre voiture**, même chez vous.
- Ne déposez pas les clés des véhicules et de votre habitation, vos sacs à main, à la vue, près des portes d'entrée de la maison et du garage.
- **Ne diffusez pas sur les sites de vente en ligne votre adresse.**



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux  
Facebook® : [gendarmes.de.seine.maritime](https://www.facebook.com/gendarmes.de.seine.maritime)  
Twitter® : @Police1787

### ALERTEZ

Signalez aux forces de l'ordre toute **présence suspecte** ou **situation inhabituelle** près de votre domicile ou sur les parkings (voiture, piéton, démarcheurs non identifiés).



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne.

Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins.

Contactez votre maire, pivot du dispositif.

### SI VOUS ÊTES VICTIME

- **N'intervenez jamais personnellement**, mais signalez rapidement les faits aux forces de l'ordre.
- **Ne touchez à rien**, ne rangez pas, ne nettoyez pas.
- **Dressez la liste de ce qui vous a été dérobé.**
- **Déposez plainte** auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie compétente sur le lieu de votre domicile.
- **Faites opposition**  
– chèque : **0 892 683 208**  
– carte bancaire : **0 892 705 705**

### Vol d'un téléphone portable

Faites bloquer la ligne en contactant votre opérateur :

- 1 **munissez-vous du numéro IMEI** de l'appareil ; tapez \*#06# sur le clavier ou coffret d'emballage ;
- 2 **déposez plainte.**

Déclarez le vol à votre assurance en joignant à votre déclaration le récépissé du dépôt de plainte, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de deux jours ouvrés.

Votre brigade de gendarmerie ou commissariat de police :

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

### Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



## CONSEILS DE PRÉVENTION



**LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET LES VOLS LIÉS AUX VÉHICULES**



# Civisme.

## LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Le bruit est cité régulièrement en tête des nuisances les plus mal supportées par la population.

### BRUITS

Les activités bruyantes effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseur à air ou haute pression, etc, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées que :

#### **Les jours ouvrables de**

8h30 à 12 h et de 14h à 20h ;

#### **Les samedis de**

9h à 12h et de 14h30 à 19h ;

**Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

## ANIMAUX DE COMPAGNIE

Dans le respect de la cohabitation citoyens/animaux, les propriétaires de chiens sont priés de prendre toutes les mesures propres à éviter les bruits gênants par leur intensité ou leur répétition émis sur la voie publique ou dans une propriété privée, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. Ces bruits sont soumis aux dispositions du code de la santé publique et peuvent faire l'objet d'une contravention de 3<sup>ème</sup> catégorie.

Des solutions existent :

Thérapie comportementale, colliers anti-aboiement, organismes de garderie pour le week-end ou les vacances.

### Déjections canines

Les propriétaires d'animaux sont invités à ramasser les déjections de leur chien sur la voie publique. C'est une règle élémentaire de savoir vivre, et de respect des piétons.

## Réglementation en vigueur concernant les plantations

### Distance de plantations à respecter entre fonds privés

Ce sont les règles du code civil qui doivent être appliquées.

-une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2 m de hauteur.

-une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.

-La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. -La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

### Les plantations le long des voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

En bordure d'un chemin rural, vous êtes libre de planter en limite, à condition de respecter la visibilité et d'élaguer régulièrement les plantations.

### **En bordure de voie communale**

Il est interdit de planter des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur et à moins de 0,50 mètre pour les plantations inférieures à 2 mètres de hauteur.

### **Concernant l'élagage et l'abattage des arbres et haies**

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Le domaine public routier communal (ou ses dépendances) ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage... des arbres situés sur les propriétés riveraines.

En cas de danger grave ou imminent, le Maire peut prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique (en vertu de l'article L. 2212-4 du code général des collectivités territoriales).

### **FIBRE OPTIQUE**

Quelques informations supplémentaires concernant le déploiement de la fibre, nous vous rappelons que la commune n'a en aucun cas la main sur ce déploiement. Tous les habitants de la commune peuvent être raccordés mais les délais sont plus ou moins long selon les différents opérateurs, de plus Orange nous a confirmé suite à un entretien téléphonique que la fibre ne pourrait être déployée que dans environ un mois, ils préviendront leurs abonnés.



# Informations pour les seniors



## Centre Local d'Information et de Coordination

### Le CLIC du plateau est composé de :

Une assistante de coordination : Madame Linda TURCQ.

Une coordonnatrice : Madame Marine BOUCHER.

Le CLIC intervient gratuitement auprès des habitants du plateau EST de Rouen à partir de 60 ans ainsi qu'à leur entourage (famille, voisin, professionnels...) qui résident sur l'une des 15 communes du plateau EST de Rouen.

### Les prestations du CLIC :

- **SOUTIEN À DOMICILE :** Obtenir une aide-ménagère,  
Se faire aider pour le jardin,  
Mettre en place une téléalarme,  
Faire appel à un portage de repas.
  
- **OFFRE DE SOINS :** Bénéficier d'une aide du SSIAD, de l'HAD,  
Mettre en place du matériel adapté,  
Faire appel à un professionnel de santé,  
Stimuler sa mémoire,  
Accompagner un proche en fin de vie.
  
- **CADRE DE VIE :** Améliorer ou adapter son habitat,  
Entrer en résidence autonomie,  
S'informer sur les familles d'accueil,  
Rechercher un séjour temporaire,  
Prévoir une admission en EHPAD.
  
- **QUESTIONS JURIDIQUES :** Mettre en place un mandat de protection futur,  
Solliciter une demande de protection juridique,  
Les modalités de l'obligation alimentaires,  
Déclarer un salarié à domicile,  
Alerter en cas de maltraitance.
  
- **ACCÈS AU DROIT :** Bénéficier d'une aide à la complémentaire santé,  
Demander une carte de mobilité à la MDPH,  
Connaître le montant du minimum vieillesse,  
Être aidé dans ses démarches de reversions,  
Solliciter une aide financière.

## Travail en collaboration avec les mairies

Les professionnels du CLIC ont pour mission de rendre opérationnel les guichets d'accès : Mairies, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Centres Médico-Sociaux (CMS, professionnels libéraux etc..) de leur territoire. Le CLIC travaille en collaboration et en soutien des acteurs de premier recours afin de les aider à donner une information de « premier niveau ».

Afin d'aider les guichets d'accès à exercer de cette mission d'information, le CLIC met à disposition des outils.

### **Des listes thématiques :**

- Services d'aides à domicile,
- Services de téléalarmes,
- Services de portages de repas,
- Listes des EHPAD.

### **Des formulaires disponibles sur une DROPBOX :**

- Demandes d'aides financières,
- Demandes d'aides ménagères,
- Demandes de juridiques,
- Demande de logement,
- Demandes de reversions,
- Demandes de santé,
- Autres.

Pour pouvoir accéder à cette DROPBOX, il suffit de contacter le CLIC pour transmettre les adresses mails des personnes qui souhaitent bénéficier d'un accès. Une fois l'enregistrement effectué par le CLIC, les personnes concernées recevront un mail de DROPBOX avec un lien pour pouvoir créer leurs comptes.

Connexion soit par : <http://dropbox.com> ou téléchargement de l'application DROPBOX sur tablette ou mobile.

## Commissions pluridisciplinaires :

Ces commissions permettent :

- D'analyser les situations repérées par les partenaires ou l'équipe du CLIC,
- D'apporter un soutien technique et collectif face à une situation donnée,
- D'assurer le suivi de la mise en place des préconisations en fixant un échéancier des actions à engager,
- De permettre de mobiliser les moyens existants,
- De proposer des réponses concrètes, adaptées aux besoins et/ou à la demande de la personne et de ses proches dans la limite des moyens existants.

Ces commissions pluridisciplinaires permettent notamment l'orientation vers les gestionnaires de cas MAIA (Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer) qui permettent le relai dans l'accompagnement de l'utilisateur lors de situations complexes. L'objectif étant d'apporter un accompagnement intensif de ces situations.

## Coordonnées et horaires du services :

Maisons des associations

30 rue des Andelys

76520 BOOS

02 35 65 02 68

06 01 64 22 14

[clicplateauest@gmail.com](mailto:clicplateauest@gmail.com)

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.



## **Visite Patrimoine Parcs et jardins**

### **Jardins d'Angélique**

Mme Lebellegard : 02 35 79 08 12

## **Informatique**

**MLS informatique – dépannage-cours-assistance** : 07-66-55-88-40

[contact@mls-informatique.fr](mailto:contact@mls-informatique.fr)

## **Commerçants et artisans de la commune**

**Poulailler de la Grange** : 02 35 32 52 84

**Boulangerie-pâtisserie** : 02-35-79-07-13

**Apiculteur** : Mr Demore : 02-32-86-06-08, Mr Dournel Arnaud [arnaud.dournel0085@orange.fr](mailto:arnaud.dournel0085@orange.fr)

**Formule crêpes** : 02-35-80-79-57

**Coiffeur** : Ô salon 02-35-64-62-91

### **Chauffage gaz, plomberie :**

Entreprise Carceller : 02-35-61-90-62

A l'eau qui fuit : 06-17-57-68-57

CAP Fuites : 06 24 59 16 00

### **Plomberie, chauffage, climatisation :**

Langlois thermie services : 02-76-61-48-00

[langlois.ts@outlook.fr](mailto:langlois.ts@outlook.fr)

**Couvreur** : Mr Hérisson François : 06-84-15-57-94

**Peinture générale** : Mr Serdobbel Concept et color : 06-99-84-03-10

**Placoplatre** : Mr Lesueur Dimitri : 06-70-82-57-95

[Dimilesueur@gmail.com](mailto:Dimilesueur@gmail.com)

### **Peintures Plafonds Placo Parquets Dressings Terrasses :**

Mr Lancry Olivier: 06-18-28-66-33

[Lancryolivier76@gmail.com](mailto:Lancryolivier76@gmail.com)

**Electricien**: Mr Thiriart Denis: 06-22-72-44-17

**Récup métaux ferreux, non ferreux** : Mr Reby Dominique : 06-81-52-72-33

MTS métallerie tuyauterie : Mr Simon [mtsimon76@gmail.com](mailto:mtsimon76@gmail.com) 0668831042

UNICOM agence de communication et publicité mail [info@unicomconcept.fr](mailto:info@unicomconcept.fr) 0621978198

ENTREPRISE D'AGENCEMENT intérieur/extérieur peinture revêtement sol et mur 0699840310

[conceptetcolor76000@hotmail.fr](mailto:conceptetcolor76000@hotmail.fr)

***Si vous êtes artisans ou commerçants n'hésitez pas à nous communiquer vos coordonnées.***



MAIRIE DE MONTMAIN

251 RUE DE LA MAIRIE

76520 MONTMAIN

02.35.79.09.29

[montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr)

#### HORAIRES :

Lundi : 09h-12h / 13h-17h

Mardi : fermé

Mercredi : 09h-12h / 13h-17h

Jeudi : 09h-12h/ fermé

Vendredi : 09h-12h / 13h-17h

Samedi : 09h-12h

Des conseillers municipaux vous proposent leurs conseils gratuits

- Estimation de vos bijoux et antiquités
- Conseils en assurance

Si vous êtes intéressés prenez rendez-vous à la mairie

#### Services administratifs

**Mairie** : 02-35-79-09-29

**Crèche** : 02-35-79-29-22

**Calm** : 02-32-80-25-95

**Sivom** : 02-35-79-04-33

**Ecole « les catelaines »** : 02-35-79-09-56

**Ecole « la petite sirène »** : 02-35-79-07-56

**Ecole « les malières »** : 02-35-79-93-67

**Collège de Boos** : 02-35-80-43-33

**Lycée Galilée** : 02-35-79-40-40

**Clic** : 02-35-65-02-68

**Filo'r** : 0800-649-649

**Métropole** : 0800.021.021

**Veolia** : 09.69.39.56.34

**Ramiper** : 02-32-86-52-40

**Assistante sociale** : 02-35-80-61-97

**Conseil général** : 02-35-03-55-55

**Conseil régional** : 02-35-52-56-00

**Préfecture** : 02-35-76-50-00

#### Urgences

**Gendarmerie de Boos** : 02-35-80-21-03

**Samu** : 15

**Pompiers** : 18

**CHU Charles Nicolle** : 02 32 88 89 90

**Centre antipoison** : 0 800 59 59 59

**Médecin de garde urgence médicale** : 116  
117

**Pharmacie de garde la plus proche** : 3237

**Allo enfance maltraitée** : 119

#### Pôle médical

##### **Médecins :**

Dr EMO : 02-32-35-67-59

Dr CERQUERA : 02-35-79-09-79

**Infirmières** : 06-49-92-40-72

##### **Kinésithérapeutes :**

Mme Pillon, Mme Rouyer, Mr Jamet :  
09-82-35-97-53

##### **Dentistes :**

Mme Caubriere, Mr Luchetta, Mr Leroy :  
02-35-23-14-97

##### **Psychomotricienne :**

Mme Antonietti : 02-35-80-94-76

##### **Orthophoniste :**

Mme Bance : 02-32-91-12-84

**Pharmacie** : 02-32-86-40-80

##### **Pédicure Podologue :**

Mme Redivo : 06-98-17-18-81